L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 10 JANVIER.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne [illegible] de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi [illegible] janv.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $[illegible] Seconde cabine, $[illegible]

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

REMARQUE SPECIALE.—Dorénavant les vapeurs de cette ligne toucheront à Southampton, Angleterre, pour débarquer les voyageurs et les espèces.

L. GRAND & Cie., agent, rue Carondelet, 1[illegible].

3 nov—12

BREME.
Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant et [illegible], à La Havane et au Hâvre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême ou du Hâvre à La Havane et à la Nlle-Orléans—

Premières cabines..........$[illegible] en or.
Entrepont.......... [illegible]

De la Nlle-Orléans et de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—

Premières cabines..........$[illegible] en or.
Entrepont.......... [illegible]

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton.

On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
No [illegible], rue Union.

21déc

Pour New-York
Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY...... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN...... Capt.—
GEN'L MEADE...... Capt. A. W. Sampson.
UNITED-STATES...... Capt. Geo. H. Smith.
MISSISSIPPI...... Capt. W. P. Henry.
WESTERN METROPOLIS...... Capt. H. B. Quick.
EMILY B. SOUDER, Capt.—

arrivant de New-York, tous les samedis.

Le steamer CRESCENT CITY, Geo. L. Norton, commandant, partira de son wharf, en face de la rue Jefferson SAMEDI [illegible] janvier, à 8 heures du matin.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres.......... $50 00.
Entrepont.......... 25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow Hamburg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 1[illegible].

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL.
GEO. WASHINGTON.
CORTES.
ST-LOUIS.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE 15 janvier, à [illegible] heures A. M.

Passage.......... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. L. Leathers, capitaine, Sam. AYLES, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le Natchez se reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, coin Commune et Delta.

17 sept

Pour les Attakapas et l'Atchafalaya.

Pour tous les débarcadères du Bayou Teche, du bas Atchafalaya et de la Rivière Atchafalaya.

Le bateau le FLICKER, capt. Abe Smith, et S. D. Moore, commis, partira MARDI prochain, à 5 P. M. [illegible] pour Simsport, Churchville, Bayou Rouge, ainsi que tous les atterrages de la Rivière Atchafalaya seront l'objet d'une attention particulière.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à P. S. WILTZ, Carondelet, No. [illegible]
J. E. CARLIN, Tchoupitoulas, No. 4.

POUR LA RIVIERE ROUGE.

Départ, MARDI, 10 janvier, à 5 heures P. M. [illegible] Coushatta, Grand Ecore et tous les débarcadères intermédiaires.

Le beau paquebot BELLE OF ALTON, John A. Bruner, capt., C. Hamilton, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAK, Gravier No. 70, G. D. HITE, Tchoupitoulas, No. 1[illegible], J. JANNEY, coin Delta et Canal.

A Coushatta, le "Belle of Alton" se reliera avec le steamer "Little Fleta", faisant le service de [illegible], et il prendra aussi des passagers pour la côte.

Pour la Côte, Lobdell Store et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BART ABLE", capt. [illegible] N. B. Barrancs, commis Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS soir à 5 heures, et tous les VENDREDIS matin à 10 heures. A son retour, il partira de Lobdell Store tous les MARDIS et SAMEDIS SOIR.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, Au No. 11 de Commercial Place.

POUR LA COTE ET HERMITAGE.

W. S. PIKE, J. J. Brown, capitaine, S. S. Streck, commis.

Jours de départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS matin, à 10 heures.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, Encoignure des rues Delta et Commune.

Un commis recevoir est constamment sur la levée pour recevoir son fret.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau ST. JOHN, W. B. Greathouse, capitaine, Jas Mc Elroy, commis.

Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les DIMANCHE matin, à 10 heures, et tous les MERCREDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les MARDIS et VENDREDIS matin. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No 11 Conti.

10 dec—3m

La Côte et Donaldsonville.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche, Bi-hebdomadaire.

Le bateau à vapeur JENNIE HOWELL, O. L. Blanchard, capitaine, H. Streck, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS et les MARDIS SOIR à cinq heures, prenant du fret pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Labadie, et afin de faire ces voyages de jour, il laissera Donaldsonville tous les LUNDIS et VENDREDIS MATIN. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Pour la Côte et Donaldsonville.—[illegible] LA BELLE, A. Dugas, capitaine; J. E. Le Blanc, commis.

Partira de la Nlle-Orléans tous les Dimanches matin, à 9 heures et tous les Mardis et Jeudis, à midi précis.

Un commis est sur la Levée à toute heure du jour pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à M. N. WOOD.

1er sept—6m aux Nos 9 et 11 de la rue Delta.

Pour la côte et Donaldsonville.—Paquebot régulier de la côte—Trois voyages par semaine—HENRY TETE, Jos. Delferes, capitaine, M. H. Landry, commis. Départs de la Nlle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à midi; et afin de faire ses voyages de jour, il laissera Donaldsonville tous les mardis, jeudis et dimanches matin. Un commis stationnera constamment sur la Levée, à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret à toute heure du jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. J. COMEAUX, No 15, Vieille-Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche BIG HORN.

Jos. P. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet, commis. Partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS matin à [illegible] heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Un commis recevoir est toujours sur la Levée à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.

Paquebot Régulier arrivant le jour entre la N. O. et l'Eglise Bonnet Carré.

MYRTIS, James Taylor, capt. Edward Breed, commis.

Partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS matin à 10 heures. Partira de l'Eglise de Bonnet Carré les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES matin à sept heures.

JULIUS LOEFFLER,
POSEUR ET MARCHAND d'installation de gaz,

198.......RUE DE CHARTRES.......198
(entre les rues de Louis et Toulouse.)

L'ouvrage est garanti.

Toits. Toits.

TOITS ASBESTOS, [illegible] Asbestos [illegible]

[illegible]

Agents pour les célèbres fourneaux français et américains [illegible]

Vases Pommiers [illegible]

HAMER & BALDON, [illegible]

Arrangement d'hiver.

Ligne de Steamers de la Malle des Etats-Unis, entre le N. et le N° D.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington, [illegible] Le steamer fin marcheur et à basse pression ABITA, [illegible] capitaine Miller. Partira pour les quatre endroits les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, les MARDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 5 heures de l'après-midi.

Retour: Il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS [illegible] Mandeville et Madisonville les LUNDIS, [illegible] et les SAMEDIS, à [illegible] heures du [illegible].

Il ne sera fait aucune [illegible] départ du convoi qui [illegible] duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier [illegible] départ et de [illegible]

[illegible] sur la rivière [illegible]

COHEN M. SORIA, [illegible] Nos 16 et 28 de la rue [illegible]

Médicaments.
NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA douze ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux et nous comme très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétaires du Newfoundland Bitter sont bien déterminés, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif est souvent ceci devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, dit-on, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants, qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors n'ils sont riches, ils tombent malades. Ieurs estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant.

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous nous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des maux; les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,

nos agents, le vendent par charettes au commerce.

On le trouve dans toutes les grosseries en gros des deux villes.

Nos agents par l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

VICTOR BOLIS.......A. A. PECOT.

BOLIS & PECOT.

MESSIEURS BOLIS & PECOT, propriétaires d'une patente pour la Charrue à Sarcler, annoncent aux planteurs qu'ils partiront pour l'Ouest dans les premiers jours de novembre, afin d'y faire fabriquer des charrues à sarcler. Leurs moyens étant très limités, ils conseillent aux planteurs qui voudraient essayer cet instrument à leur adresser leurs commandes dans le courant d'octobre ou avant cette époque; elles seront exécutées le plus tôt possible. Chaque habitant devrait avoir au moins une charrue pour être à même, au commencement du printemps, d'en déterminer le mérite et de recevoir le temps de faire de nouvelles commandes pour la saison. Les propriétaires ne fixent pas de prix, car ils ignorent combien s'élèveront les frais, mais ils promettent aux planteurs que cette charrue leur sera aussi raisonnable que possible, car leur but est de mettre l'invention à la portée de tout le monde.

Les demandes doivent être adressées à D. M. Pecot (bureau de poste de Cypremort, paroisse Ste Marie, Lne) que nous avons nommé notre agent général, ou à Pascal & Haley, Nouvelle-Orléans.

Références: à la Nlle-Orléans—Pascal & Haley, Robert Hare, Price, Hine & Tupper, Berand & Olivier.

Nous référons les personnes intéressées à consulter les avantages de notre charrue, au certificat suivant, et qui porte que la signature de planteurs qui ont fait fonctionner l'instrument, et suivant leurs besoins, commande de cette charrues.

—CERTIFICAT.—

Je certifie que j'ai employé un instrument aratoire [illegible] inventé par M. Victor Bolis, de Ste Marie, et pour lequel il lui a été délivré une patente le 30 août 1870. J'en recommande sans réserve, l'efficacité pour la culture de la canne, [illegible]

[illegible]

E. MASTEL.

[illegible]

L. GREVEMBERG, J. [illegible] & FAY,
W. F. KEEPER, [illegible]
ED. SILLAN, [illegible]
G. L. [illegible]
J. A. [illegible]
A. L. [illegible], A. BISON.
J. G. [illegible]

FONDERIE DE LEEDS
(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous [illegible] MACHINES A VAPEUR, [illegible]

LEEDS & CO

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, rue du Camp, 61, Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1871.

CONFORMEMENT aux dispositions de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, avis est donné au public, que les certificats de scrip pour les années 1866 et 1867, avec [illegible] dus, demeurent non réclamés [illegible] de la Compagnie; et, que tous les dits [illegible] après un délai de trente jours, à compter de la date du présent, seront annulés, pour le montant en être porté au crédit du compte des dépenses éventuelles sur les livres de la Compagnie, ainsi qu'il en est disposé par la Charte:

1866		1866	
L. T. Barrera	[illegible]	M. M. Brady	10
H. Bac	10	Cramer & Co.	10
T. O. Campbell	20	Mrs. O. Bryton	10
S. & C. Costa	20	Orphelinat de la Nouvelle-Orléans	10
Mrs. A. Dunning	10		
Folmous & Co.	10	Couvent Lisle de Brettons	10
H. Fer & Co.	10	Mrs. A. Dunning	10
Mrs. M. W. Graham	10	T. M. Dykers	10
F. Hosiés	10	L. [illegible]	10
J. M. Jones	10	[illegible] Hall	10
F. W. Keene	10	H. Fer & Co.	10
H. F. McKenna	10	J. B. Hood & Co.	10
Mary A. C. Peckwood	10	Aug. Kouig	10
P. Sosso	10	Est. J. F. Lafontaine	10
D. Simonin	10	D. Marcie	10
Trustees de l'Eglise First Presbyterian	20	Martin & Ross	10
R. Trenorfosh	10	Ald. Montgomery	10
L. Valle	10	C. Picard	10
S. Weil	10	F. L. Phesson & Co.	10
S. Wolf	10	Geo Ruled	10
E. Zimmerman	10	D. Simonin	10
		Cie. chemin de fer de la rue St. Charles	10
		Mrs. V. Syer	10
		Geo. O. Sweet, Trés'r	10
		R. Terrell	10

L'état ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOMAS ANDERSON, Secrétaire.

Certifié et signé par devant moi, ce jour, Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1870.

ANDREW HERO, Notaire Public.

1er jan—1m

ASSOCIATION D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans sa première année fiscale, expirée le 31 décembre 1870:

Primes d'incendie		$315,273 08
Primes de mer		269,776 22
Primes de rivières		194,976 37
Total		$779,926 38
En moins—primes non expirées	$169,455 00	
En moins—primes remboursées	26,616 70	
En moins—réduction (rebate)	6,597 56	
En moins—ré-assurances	14,267 32	141,396 58
Montant net des primes		638,540 00
Pertes par l'incendie	$97,573 80	
Pertes sur mer	126,574 09	
Pertes sur les rivières	47,547 82	
	$272,996 11	
Dépenses	51,285 62	
Profits et pertes	652 96	
Réservé pour pertes non réglées	22,000 00	
	$350,934 59	
Intérêt en moins	33,680 76	336,364 33
Bénéfice net		$306,324 60
—ACTIF—		
En caisse		$142,412 20
Effets et comptes à recevoir		189,396 47
Actions et obligations		10,350 00
Primes en voie de recouvrement		91,571 10
		$433,779 86
Billets pour actions (stock notes)		968 300 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association.

I. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 4 janvier 1871.

G. LE GARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

Le 3 janvier 1871, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de CINQUANTE POUR CENT, comptant — dividende qui sera payé à partir du 15 février prochain, par des crédits sur les billets fournis pour actions, au "pro rata" du montant de primes payé par chaque actionnaire.

C. CAVAROC, Président.
F. E. BERNARD, Vice-Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—Directeurs—

Chs. Cavaroc,	F. E. Bernard,
Chs. de Ruytar,	S. Cambon,
A. Reichard,	U. Marinoni,
Léon Haas, Jr,	Arthur Poincy,
E. F. Mioton,	Ant. Lanata,
W. Agar,	J. Eglé.

5 janv—[illegible]

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

51.......RUE DU CAMP.......51

JOS. S. COPES, Président.
W. VAN NORDEN, Vice-Président.
JOHN S. WALTON, Trésorier.

Directeurs:
W. H. THOMAS, DAVID WALLACE,
HENRY PEYCHAUD, Dr W. H. HOLCOMBE.

On paie six pour cent sur les sommes déposées. Coffres-fort à louer, et valeurs prises en garde. On se charge de collecter les intérêts sur valeurs et d'en faire les remises.

Les personnes qui habitent le pays trouveront dans cette Compagnie un dépôt sûr pour toutes les valeurs, papiers, &c.,—le tout à des conditions très modérées.

13 nov—1 a

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITE:
JAMES J. O'FALLON, Président.
E. H. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
E. S. SETH, Assistant-Secrétaire.
C. G. MCHATTON, Agent Général.
W. E. HARVEY, Actuaire.

DIRECTEURS:

James J. O'Fallon,	James H. Lucas,
L. A. Hatch,	T. A. Russell,
A. M. Britton,	James Lupe,
A. B. Garrison,	J. M. Harney,
A. M. Waterman.	

Agence en Louisiane—No 33, Carondelet.

AU PREMIER.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE:
C. H. MOUTON, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
B. B. SIMMES, Secrétaire et agent d'Etat.

MEDECINS-INSPECTEURS:
J. N. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS EN LOUISIANE:

James Jackson,	Octave Voorhies,
E. T. Merrick,	F. H. Hatch,
Robert Hare,	C. H. Mouton,
Thos. Fitzwilliam,	L. A. Wiltz,
B. B. Simmes.	

Cette Compagnie émet toute espèce de police d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas forfaites après un paiement annuel.

8 avril—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun de la Nouvelle Orléans, No 61, rue du CAMP.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:

[illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIME A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE AU COMPTANT, SAVOIR:

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET [illegible] TRENTE ET UN TIERS POUR CENT [illegible] QUATRE-VINGTS POUR CENT [illegible]

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:
[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Bougy et Foucher, (au-dessus du Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG, Président.

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, [illegible]

CHEMINS DE FER.

Voyageurs ATTENTION!!

[redacted]

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, Et celui du Mississippi Central,

ONT leurs wagons de passagers et de bagages [illegible]

Le convoi express [illegible] quittera la Nlle-Orléans tous les jours [illegible] et se relie à Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au-delà.

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de Mobile de 5 h. du soir se relie aux heures indiquées à

L'Express "LIGHTNING", pour tous les points, du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ce chemin de fer transportant le grande malle du Nord.

Il vend à New-York en 70 heures!

Chars dortoirs [illegible] Cleveland, [illegible], et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à [illegible] heures et demie du matin.

Bagages "checked" de la résidence à destination.

Bureau, à Galveston—dans l'Iron Building.

Bureau, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt.

E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
D. B. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
R. G. SEWALL, Sur.-gén. Ch. de fer Jackson.
J. R. MOREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
S. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

[redacted]

La Division de Mobile, de ce Chemin de fer, sera ouverte au commerce

LUNDI, 21 NOVEMBRE 1870.

et les convois de passagers partiront comme suit:

De la Nouvelle-Orléans, du pied de la rue du Canal pour

La Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs, Pascagoula et Mobile à.......... 8 heures du matin.

Ils arriveront à Mobile à 2 h. après-midi.

Et se relieront à Mobile avec

Le Chemin de Fer de Mobile et de l'Ohio et celui de Mobile et de Montgomery.

Pour tous les points DU NORD, DE L'EST ET DE L'OUEST.

Ils partiront de la Mobile, pour la Nouvelle-Orléans à.......... 11:30 du matin.

Et arriveront à.......... 6:10 du soir.

Prix du passage de la Nlle-Orléans à Mobile, $[illegible]

Des trains de fret partiront d'une ville à l'autre tous les jours.

On recevra le fret à la Nlle-Orléans, au pied de la rue Julia, avant 4 heures et demie de l'après-midi, et ce fret sera livré à la Mobile le lendemain matin, de bonne heure. Le taux est aussi bas que celui de toute autre voie.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau général de la Compagnie, Salles 1 et 2, au premier, Bâtisse Story, au coin des rues Camp et Commune.

J. R. KENDRICK, Surintendant-Général.

Nlle-Orléans, 19 novembre 1870. 19 nov

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.
Nlle-Orléans, Chicago et l'Ouest.

Le Chemin de fer central de l'Illinois et la Blue Line via Cairo, prend le fret de la Nlle-Orléans sur des bateaux de première classe qui partent tous les jours, à [illegible] heures de l'après-midi, pour Cairo, Chicago, et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Les taux sont des plus bas.

Les taux, les connaissements de la Nlle-Orléans, par cette route, ne sont délivrés, signés et reconnus qu'au bureau général de cette Compagnie, au No [illegible] de la rue Carondelet.

Les expéditeurs, en prenant cette voie, économisent les frais de drays et de transfert à Cairo; leurs marchandises sont toujours couvertes et l'expédition n'en coûte rien.

JAMES T. TUCKER, Agent général.

8nov—6m

Chemin de fer Pontchartrain.

[redacted]

ARRANGEMENT D'HIVER.

Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir de lundi, 3 octobre 1870, les convois de ce chemin partiront comme suit:

DU LAC.	DE LA VILLE.
5 heures du matin,	6 heures du matin,
7	8
9	10
11	Midi.
1 de l'après-midi,	2 heures de l'après-midi
3	4
5	6 du soir,
du soir,	

Les Dimanche, les convois partiront de la rue Girod et du Lac toutes les heures après 2 heures de l'après-midi.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, tous les matins à 8 heures et du Lac une heure après le dernier convoi à vapeur.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et au tant pour revenir.

GEO. PANDELY, Surintendant-Général.

4 oct

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Têche et pour les Opelousas, et à livrer à la Nlle-Ibérie, ne sera reçu que tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, à la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche entre Labadieville et Lockport, pour le Canal des paroisses Terrebonne, doit aussi être reçu aux bateaux à vapeur pour toute la route.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Belhomme et Magazine.

Il ne sera reçu de fret après 3 heures.

CHS. A. WHITNEY & CO., Ag'ts.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104.......RUE DU CANAL.......104

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK.

ORGANISEE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite. [illegible]

PREMIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

[illegible] dividende reversible.

ETAT DES AFFAIRES.

[illegible]

OFFICIERS:
W. H. PECKHAM, Président.
W. T. HOOKER, Vice-Président.
L. MCADAM, Actuaire et Secrétaire.

DIRECTEURS:
Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.),
[illegible]
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
[illegible]

LE CELEBRE FOURNEAU DE CUISINE —DE— P. P. STEWART,

LE FOURNEAU DE STEWART est, toujours [illegible]

FULLER, WARREN & CO., [illegible] Troy, N. Y.

A vendre par E. B. HOGAN, No 26 de la rue du Canal.

"BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la confection du pain.

PLUS DE 300,000 sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est universellement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1862, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

46.......RUE DU CAMP.......46

Et achetez un "BRILLIANT,"

M. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 46 de la rue du Camp.

On y trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de chauffage, grilles, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans

A l'angle des rues Canal et Camp.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1869:

[illegible]

FONDERIE D'AMES

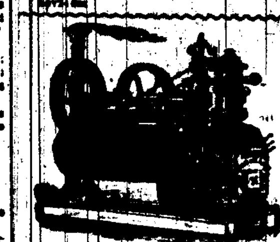

Machines Portatives

La satisfaction générale que donnent nos machines nous prouve que nous avons atteint notre but [illegible]

Toutes les machines sont faites sur des plans [illegible]

WM. L. CUSHING, Seul Agent, Nouvelle-Orléans.

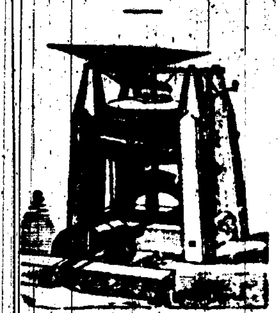

Véritables Moulins à Maïs et à Blé, de STRAUB.
LA REINE DU SUD.

AGENCE DU SUD,
61.......Rue St. Charles.......61
NOUVELLE-ORLEANS.

WM. L. CUSHING, Seul Agent.

AVIS.—Je me suis retiré des affaires à cause de mon grand âge, et désormais pour qui voudront de mes moulins ou de renseignements sur la matière [illegible]

ISAAC STRAUB.

Mon seul agent à la Nouvelle-Orléans est M. WM. L. CUSHING, [illegible]

H. B. STRAUB, Successeur d'Isaac Straub.

DEPOT DU SUD,
61.......St. Charles.......61
NOUVELLE-ORLEANS.

WM. L. CUSHING, Agent.

Le prix le plus élevé a été décerné, à la Foire [illegible] à Hiro & Co. pour les meilleures Scies à Toute Incliner. Ce prix leur a été décerné malgré [illegible] Les Scies de Hoe & Co. sont vendues à la Nlle-Orléans par W. L. Cushing aux prix de facture.

Moulins à Sucre de Croncher.

[illegible]

W. L. CUSHING, Seul Agent
Au No 61 de la rue St Charles.

L'Agence du Sud de ces célèbres moulins à scie et machines de LANE & BODLEY, de Cincinnati, est au No 61 de la rue St-Charles, [illegible] W. L. CUSHING [illegible]

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A ROUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, ET TOUTE ESPECE DE MACHINES FABRIQUEES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les catalogues, s'adresser à W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

Les dits terrains ayant [illegible]

NICOLAS BURG vs. CHARLES BUSHING.

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible] [illegible]

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Established in 1841.
FORSYTH U. S. STANDARD SCALES.

208 Varieties Scales.

THE FIRST PREMIUMS AWARDED WHEREVER EXHIBITED.

The above cut represents the FORSYTH SUSPENSION R. R. TRACK SCALE. They are also the only manufacturers of SUSPENSION HAY, COAL and STOCK SCALES, with Patent DOUBLE BEAMS AND GRADUATED PENDULUMS. These SCALES are specially adapted to wet and Southern localities, as they require NO PIT. The levers being overhead and protected from dirt, rust, dampness and over loaded wagons. [illegible] R. R. cars.

EVERY DESCRIPTION OF DEEP AND SHALLOW PIT R. R. TRACK, HAY, COAL AND STOCK SCALES, R. R. DEPOT, WAREHOUSE, PLANTATION, DRUG, MARKET and GROCERS' SCALES.

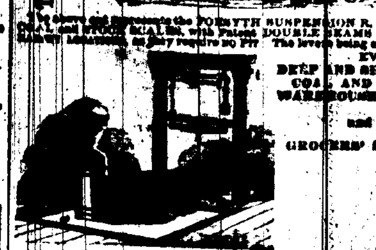

THICKERS IMPROVED CASH DRAWER, the BEST in USE, and every lock WARRANTED. The only sure PROTECTION AGAINST THIEVES. The lock is capable of 32 changes. The alarm is simple in its construction and will last for years.

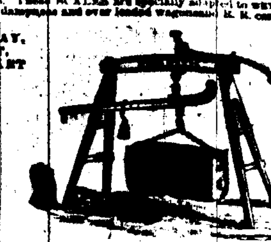

DARBORN BALANCE, COTTON, SUGAR and GRAIN BEAMS and FRAMES, R. R. MANIFEST and Letter Copying PRESSES, WAREHOUSE and COTTON TRUCKS, BAGGAGE BARROWS, etc.

A LARGE AND COMPLETE ASSORTMENT of the above articles always on hand and for sale by

FORSYTH, ELLISON & CO.,
General Agents for the Gulf States, No. 46 Magazine street, N. O.

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, [illegible] mai 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie [illegible]

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

C. T. BUDDECKE, Vice Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel E. Newman,
E. M. Foley,	J. J. Garrard,
J. O. Ober,	A. Thompson,
J. [illegible]	John Phelps,
J. [illegible]	E. H. Fabre.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant des primes pour l'année expirée le 28 février 1870.

[illegible]

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

E. G. COUVILLIER, Notaire Public.

DIRECTEURS:
Charles Briggs, [illegible]
Geo. W. Dunbar,
[illegible]

La Dame Vve GERTRUDE EGERT vs NICOLAS GOETZ.

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,[illegible] [illegible] SAMEDI, vingt-et un janvier 1871, à midi, [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Dr. Schenck

Advises Consumptives to go to Florida in Winter.

HAVING for the last thirty five years devoted my whole time and attention to the study of lung diseases and consumption, I feel that I understand fully the course that ought to be pursued to restore a tolerably bad case of diseased lungs to healthy soundness. The first and most important step is for the patient to avoid taking cold, and the best of all places on this continent for this purpose in winter, is Florida, well down in the State, where the temperature is regular, and not subject to such variations as in more Northern latitudes. Palatka is a point I can recommend. A good hotel is kept there by Peterman. Last winter I saw several persons there whose lungs had been badly diseased, but who, under the healing influence of the climate and my medicines, were getting well.

One hundred miles further down the river is a point which I would prefer to Palatka, as the temperature is more even and the air dry and bracing. Mellonville and Enterprise are located there. I should give a decided preference to Mellonville. It is two miles from river or lake, and it seems almost impossible to take cold there. The tables in Florida might be better, and patients complain at times, but that is a good sign, as it indicates a return of appetite, and when this is the case they generally increase in flesh, and then the lungs must heal.

Jacksonville, Hibernia, Green Cove, and many other places in various parts of Florida, can be safely recommended to consumptives in winter. My reasons for saying so are that patients are less liable to take cold there than where there is a less even temperature, and it is not necessary to say that where a consumptive person exposes himself to frequent colds he is certain to die shortly. Therefore my advice is, go well down into the State out of the reach of prevailing east winds and fogs. Jacksonville, or almost any other of the localities I have named, will benefit those who are troubled with a torpid liver, a disordered stomach, deranged bowels, sore throat or cough, but for those whose lungs are diseased a more southern point is earnestly recommended.

For fifteen years prior to 1869 I was professionally in New York, Boston, Baltimore and Philadelphia every week, where I saw and examined on an average five hundred patients a week. A practice so extensive, embracing every possible phase of lung disease, has enabled me to understand the disease fully, and hence my caution in regard to taking cold. A person may take vast quantities of "Schenck's Pulmonic Syrup, Seaweed Tonic and Mandrake Pills," and yet die if he does not avoid taking cold.

In Florida, nearly everybody is using Schenck's Mandrake Pills, for the climate is more likely to produce bilious habits than more northern latitudes. It is a well established fact that natives of Florida rarely die of consumption, especially those of the southern part. On the other hand, in New England, one-third, at least, of the population die of this terrible disease. In the Middle States it does not prevail so largely, still there are many thousands of cases there. What a vast percentage of life would be saved if consumptives were as easily alarmed in regard to taking fresh colds as they are about scarlet fever, smallpox, etc. But they are not. They take what they term a little cold, which they are credulous enough to believe will wear off in a few days. They pay no attention to it, and hence it lays the foundation for another and another still, until the lungs are diseased beyond all hope for cure.

My advice to persons whose lungs are affected even slightly, is to lay in a stock of Schenck's Pulmonic Syrup, Schenck's Seaweed Tonic and Schenck's Mandrake Pills and go to Florida. I recommend these particular medicines because I am thoroughly acquainted with their action. I know that where they are used in strict accordance with my directions they will do the work that is required. This accomplished, nature will do the rest. The physician who prescribes for cold, cough or night-sweats, and then advises the patient to walk or ride out every day, will be sure to have a corpse on his hands before long.

My plan is to give my three medicines in accordance with the printed directions, except in some cases where a freer use of the Mandrake Pills is necessary. My object is to give tone to the stomach—to get up a good appetite. It is always a good sign when a patient begins to grow hungry. I have hopes of such. With a relish for food and the gratification of that relish comes good blood, and with it more flesh, which is closely followed by a healing of the lungs. Then the cough loosens and abates, the creeping chills and clammy night-sweats no longer prostrate and annoy, and the patient gets well, provided he avoids taking cold.

Now there are many consumptives who have not the means to go to Florida. The question may be asked, is there no hope for such? Certainly there is. My advice to such is, and ever has been, to stay in a warm room during the winter, with a temperature of about seventy degrees, which should be kept regularly at that point, by means of a thermometer. Let such a patient take his exercise within the limits of the room by walking up and down as much as his strength will permit, in order to keep up a healthy circulation of the blood. I have cured thousands by this system, and can do so again. Consumption is as easily cured as any other disease if it is taken in time, and the proper kind of treatment is pursued. The fact stands undisputed on record that Schenck's Pulmonic Syrup, Mandrake Pills and Seaweed Tonic have cured very many of what seemed to be hopeless cases of consumption. Go where you will, you will be almost certain to find some poor consumptive who has been rescued from the very jaws of death by their use.

So far as the Mandrake Pills are concerned, everybody should keep a supply of them on hand. They act on the liver better than calomel, and leave none of its hurtful effects behind. In fact they are excellent in all cases where a purgative medicine is required. If you have partaken too freely of fruit and diarrhoea ensues, a dose of the Mandrakes will cure you. If you are subject to sick headache, take a dose of the Mandrakes and they will relieve you in two hours. If you would obviate the effect of a change of water, or the too free indulgence in fruit, take one of the Mandrakes every night or every other night, and you may then drink water and eat watermelons, pears, apples, plums, peaches or corn, without the risk of being made sick by them. They will protect those who live in damp situations against chills and fevers. Try them. They are perfectly harmless. They can do you good only.

I have abandoned my professional visits to Boston and New York, but continue to see patients at my office, No. 15 N. SIXTH street, Philadelphia, every Saturday, from 9 A. M. to 3 P. M. Those who wish a thorough examination with the Respirometer will be charged five dollars. The Respirometer declares the exact condition of the lungs, and patients can readily learn whether they are curable or not. But I desire it distinctly understood that the value of my medicines depends entirely upon their being taken strictly according to directions.

In conclusion, I will say that when persons take my medicines and their systems are brought into a healthy condition thereby, they are not so liable to take cold, yet no one with diseased lungs can bear a sudden change of atmosphere without the liability of greater or less irritation of the bronchial tubes.

Full directions in all languages accompany my medicines, so explicit and clear that any one can use them without consulting me, and can be bought from any druggist.

J. H. SCHENCK, M. D.,
No. 15 N. SIXTH street, Philadelphia.

novll 3y sod

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,
No. 61 CAMP STREET.
NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869:

[illegible]

The Company have the following Assets, ESTIMATED AT THE LOWEST MARKET CASH VALUES, viz:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

A. SHELLEY, Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits, also THIRTY THREE AND A THIRD PER CENT. [illegible] EIGHTY PER CENT. [illegible]

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870.
[illegible]

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, Publishers.
Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, JANUARY 10.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $[illegible] per annum, in advance. [illegible]

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, TUESDAY, Jan. 10, 1871.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Northern Light, Porter, for New York, G A Fosdick & co
Bark Alaska, Potter, for New York, G A Fosdick & co
Schr Grace Webster, Orr, for Havana, [illegible]
Steamer Chas Bodman, [illegible]

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Victor, Gates, from New York, [illegible] to G A Fosdick & co.—[illegible] district.
Steamship Austin, Tripp, from [illegible] with cattle, to C A Whitney & co.—[illegible] district.
Steamer Mary, Carroll, from Mobile.
N G ship Hanse, Raschen, from Bremen [illegible] to Seeler & co—4th district.
Ship Gold Hunter, Freeman, from Antwerp, in ballast, to Lovell & Bailey—[illegible] district.
Bark Peabody, Santall, from Cardiff [illegible] master—Algiers.
Bark Marblehead, Collins, 20 days from Boston, to master—[illegible] district.
Brig Maria Rosa, Montraw, 8 days from Havana, in ballast, to Puig Bros—[illegible] district.
Schr Juanita, [illegible], from Sisal, to P Comandino—2d district P. T.
Schr Mary Frances, Burns, from Grand Caillou, to Segall & co—2d district P. T.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr Mary Irena, fm Hansboro—40,000 feet lumber.
Schr Martha D, fm Tchefuncte—20,000 feet lumber.
Schr J H Moore, fm Hansboro—20,000 ft lumber.
Schr [illegible], fm Pearl River—22,000 feet lumber.
Schr Florida, fm Pensacola—40,000 feet lumber.
Schr Pauline, fm Pensacola—35,000 feet lumber.
Schr Maria Mera, fm Pascagoula—40,000 ft lumber.
Schr Fannie, from Pascagoula—25,000 ft lumber.
Schr Ann McCann, from Horn Island—[illegible] bbls sand.
Schr La Belle, fm Tchefuncte—20,000 feet lumber.
Schr Fanny, fm Jordan River—[illegible] feet lumber.
Schr Rebecca, fm Tchefuncte—30 cords wood.
Schr Indian Reed, fm Blind River—[illegible] cords wood.
Schr Olivia, fm Wolf River—30 cords wood.
Steamer Maggie, fm Amite River—30 cords wood.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr Carrie Swan, fm Pascagoula—1[illegible] bbls charcoal.
Schr Four Brothers, from Pascagoula—[illegible] feet lumber.
Schr Decenda, fm Horn Island—[illegible] bbls sand.
Schr Estella, fm Pascagoula—1[illegible] bbls charcoal.
Schr Old Peter, fm Bay St Louis—[illegible] bbls charcoal.
Schr Camelia, fm Bayou Lacombe—[illegible] cords wood.
Schr Flower, fm Tangipahoa—[illegible] bbls shells.
Schr Alice, fm Tangipahoa—30 cords wood.
Schr Mandeville, fm Mandeville—[illegible] bbls coal.
Schr Mary Jane, fm Bonfouca—[illegible] cords wood.
Schr Aimee, fm Bonfouca—30 cords wood.
Schr Eatier, fm Tchefuncte—[illegible] cords wood.
Schr New Star, fm Tchefuncte—[illegible] cords wood.

—STEAMBOATS—

Albany, Schenck, from Cincinnati, with three barges.
W S Pike, Brown, from Hermitage.
Seminole, Montgomery, from Buckley, Ark.
Bart Able, Harrison, from Lobdell Store.
Flicker, Smith, from [illegible] Martinsville.
Big Horn, Aucoin, from Donaldsonville.
Public Raymond, from College Point.
H Tete, Delferes, from Donaldsonville.
Comte, [illegible], from Jefferson.
Wash. [illegible], from Jefferson.
Carrie Converse, Rea, from Jefferson.

TOWBOAT REGISTER.

The towboat Percy, Sturtevant, from the Passes—Towed down and to sea, [illegible]

BELOW COMING UP.

Ship John Harvey, Lovell, from Antwerp Nov 1[illegible], to Lovell & Bailey.
Schr [illegible], Packard, 19 days from New York, to G A Fosdick & co.
Schr E H Emery, [illegible], from Philadelphia, to [illegible]
Schr J B Flood, [illegible] days from Galveston, in ballast, to master.

EXPORTS.

NEW YORK—Per steamship Northern Light—[illegible]

HAVANA—Per schr Grace Webster—[illegible]

LOUISVILLE—Per steamer Chas Bodman—[illegible]

IMPORTS.

NEW YORK—Per steamship Victor—Assorted mdse.

LIVERPOOL—Per steamship Alhambra—[illegible]

[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

HERMITAGE—Per steamer W S Pike—[illegible]

[illegible]

LOBDELL'S STORE—Per steamer Bart Able—[illegible]

BUCKLEY—Per steamer Seminole—[illegible]

ST MARTINSVILLE—Per steamer Flicker—[illegible]

DONALDSONVILLE—Per steamer Big Horn—[illegible]

COLLEGE POINT—Per steamer Public—[illegible]

JEFFERSON—Per steamer Carrie Converse—[illegible]

DONALDSONVILLE—Per steamer [illegible]

JEFFERSON—Per steamer Wash. [illegible]

[illegible]

LIST OF VESSELS
JANUARY 9, 1871.

Consignees [illegible] for New Orleans.

NEW YORK.
[illegible]

BOSTON.
[illegible]

PHILADELPHIA.
[illegible]

BALTIMORE.
[illegible]

ROCKPORT, ME.
[illegible]

BUCKSPORT, Me.
[illegible]

LIVERPOOL.
Steamship City of Richmond, [illegible]
Ship Lake Ontario, [illegible]
Ship Jardine, [illegible]
Ship Assam Valley, [illegible]
Ship Caledonia, [illegible]
Ship Mary O. Reed, [illegible]
Ship John Parker, [illegible]
Bark Mary Ann, [illegible]
[illegible]

LONDON.
[illegible]

NEWPORT, WALES.
[illegible]

BRISTOL, ENG.
[illegible]

NEWCASTLE.
[illegible]

CARDIFF.
[illegible]

LONDONDERRY.
[illegible]

BREMEN.
[illegible]

BROUWERSHAVEN.
[illegible]

HAMBURG.
[illegible]

ANTWERP.
[illegible]

GENOA.
[illegible]

MARSEILLES.
[illegible]

MALAGA.
[illegible]

RIO DE JANEIRO.
[illegible]

HONG KONG.
Bark Lawrence, Stevens, [illegible]

ASPINWALL.
Bark Ada Carter, Kenny, [illegible]

Louisiana Mutual Insurance Company.

[illegible]

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement [illegible]

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

F. GEO. COUVILLIER, Notary Public.

[illegible]

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES:
[illegible]

TWENTY-FIRST ANNUAL STATEMENT OF THE Crescent Mutual Insurance Co.

New Orleans, May [illegible], 1870.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company [illegible]

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, President.
C. T. BUDDECKE, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES:
Thomas A. Adams, [illegible]
C. T. Buddecke, [illegible]
E. M. Foley, [illegible]
[illegible]